

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 avril 2014

OBJET

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE TREILLIÈRES
DANS LES INSTANCES DU SYDELA**

N° 2014-04-09

NOMENCLATURE : 5.3.1

L'an deux mille quatorze, le vingt deux avril à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le onze avril 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Rémi ROLLAND, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Philippe LEBASTARD, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Marie-Madeleine REGNIER, Chantal PERRUCHET, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusé :

Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Elisa DRION

Frédéric CHAPEAU est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres :

en exercice.....	29
présents.....	28
ayant un pouvoir.....	1
votants.....	29

Délibération

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

Dans le cadre du renouvellement du Conseil Municipal et conformément aux statuts du SYDELA, il convient de procéder à l'élection des représentants pour siéger au sein du collège électoral « Erdre et Gesvres ».

Ce collège électoral se réunira au cours du mois de mai 2014 et désignera à son tour deux délégués titulaires et deux suppléants au comité du syndicat départemental.

Conformément aux statuts du SYDELA, le conseil municipal doit désigner :

2 représentants titulaires
2 représentants suppléants

L'un des représentants titulaires sera par la suite désigné par le Maire comme référant « tempête ». Il servira de relais entre le concessionnaire ErDF et la commune et cas d'incident d'ampleur significative (tempête).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'ELIRE au scrutin secret à la majorité absolue les représentants de Treillières pour siéger au sein du collège électoral du SYDELA.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme LEMASSON Magali et Mme BAHIRAEI Soumaya.

Les candidats au poste de délégués titulaires sont : Frédéric CHAPEAU, Rémi ROLLAND
Les candidats au poste de délégués suppléants sont : Michel RINCÉ, Jean-Pierre TUAL

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le scrutin donne les résultats suivants :

1. Résultats scrutin élection représentant titulaire

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	6
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	23
e. Majorité absolue	15

Monsieur Frédéric CHAPEAU obtient 23 voix. Il est donc élu représentant titulaire.

2. Résultats scrutin élection représentant titulaire

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	6
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	23
e. Majorité absolue	15

Monsieur Rémi Rolland obtient 23 voix. Il est donc élu représentant titulaire.

3. Résultats scrutin élection représentant suppléant

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	6
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	23
e. Majorité absolue	15

Monsieur Michel RINCÉ obtient 23 voix. Il est donc élu représentant suppléant.

4. Résultats scrutin élection délégué suppléant

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	10
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	19
e. Majorité absolue	15

Monsieur Jean-Pierre TUAL obtient 19 voix. Il est donc élu représentant suppléant.

Pour extrait conforme,
Le 25 avril 2014

Le Maire,
Alain ROYER



Publié le : 25.04.2014

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20140422-2014-04-09-DE
Date de télétransmission : 25/04/2014
Date de réception préfecture : 25/04/2014